



Comité syndical

DU 17 DECEMBRE 2024

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU DU COMITE DU 08 OCTOBRE 2024

Nombre de membres

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Comité syndical : 21 titulaires et 21 suppléants en exercice

Le Comité syndical du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique, légalement convoqué par son Président le 11 décembre 2024, s'est réuni au siège de Plaine Commune le 17 décembre 2024 à 12h00 sous la présidence de M. MONNET Laurent,

Secrétaire : Monsieur Philippe MONGES

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

• Membres titulaires :

Monsieur MONNET Laurent, Président, Monsieur MEURA Benjamin, Monsieur LE BRIS Pascal, Madame CLARIN Marie-Line, Monsieur CARRE Dominique, Madame PONTHER Eugénie, Monsieur PEPOSI Patrick, Monsieur LESCURIER Eric, Monsieur BOURQUIN Jean-Marc

• Membres suppléants :

Monsieur PIERCY Christophe, représentant de Madame GROSBOIS Nadège, Monsieur MAIZA Rachid, représentant de Monsieur POUX Gilles, Madame BOSQUILLON Sophie représentante de Madame DELBOSQ Séverine, Monsieur TRIGORY Christian, représentant de Monsieur DELACROIX Adrien, Monsieur MONGES Philippe, représentant de Monsieur HANOTIN Mathieu, Monsieur Hervé LEROY (ne prend pas part au vote, la déléguée titulaire étant présente)

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur MOKRANE Antoine, Madame GROSBOIS Nadège, Monsieur POUX Gilles, Madame DELBOSQ Séverine, Monsieur DEFREL Mathieu, Monsieur ZEGGAR Abdelkarim, Madame BOUZIDI Zakia, Monsieur MORTADA Abel, Monsieur DELACROIX Adrien, Monsieur BORIE Hervé, Monsieur ROUGIER Olivier, Monsieur HANOTIN Mathieu

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité procède à l'élection de son secrétaire de séance.

Monsieur Philippe MONGES est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Comité (article L. 2121-15 du CGCT).

- approuve le PV du Comité du 08 octobre 2024 ;
- prend acte du compte-rendu des activités du Président.

DELIBERATION N°1 DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES ET MODIFICATION DES COMMISSIONS TERRITORIALES

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrage exprimés : 14

Votes : Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

La commune d'Aubervilliers est invitée à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires,

ARTICLE 2

La commune de Stains est invitée à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires,

DELIBERATION N°2A
AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS PAIEMENT
EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR VERS AUBERVILLIERS

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1 :

DECIDE d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-après :

AP/CP PREVISIONNELS ACTUALISES	AP 2019-2025	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
TOTAL AP/CP	+35 000 000	240 000	3 470 000	3 750 000	1 520 000	17 000 000	6 020 000	3 000 000

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager des dépenses pour l'opération « extension du réseau de chaleur vers Aubervilliers » - Budget annexe Réseau Saint-Denis à hauteur de l'autorisation de programme présentée dans le tableau ci-dessus et mandater les dépenses afférentes.

ARTICLE 3 :

PRECISE que les crédits de paiement 2025 seront inscrits au Budget Primitif 2025 sur l'opération concernée.

DELIBERATION N°2B
AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS PAIEMENT
CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR SUR LE TERRITOIRE
DES VILLES D'EPINAY-SUR-SEINE, PIERREFITTE-SUR-SEINE
ET VILLETANEUSE « RESEAU NORD »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1 :

DECIDE d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-après :

AP/CP PREVISIONNELS	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>	<u>2029</u>	TOTAL 2023-2029
TOTAL AP/CP	14 200 000	22 200 000	18 300 000	12 000 000	3 500 000	3 000 000	1 000 000	74 200 000

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager des dépenses pour l'opération « Création d'un nouveau réseau sur le territoire des villes d'Epina-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse » - Budget annexe Réseau Nord à hauteur de l'autorisation de programme présentée dans le tableau ci-dessus et mandater les dépenses afférentes.

ARTICLE 3 :

PRECISE que les crédits de paiement 2025 seront inscrits au Budget 2025 sur l'opération concernée.

ARTICLE 4 :

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

DELIBERATION N°3A
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025
BUDGET PRINCIPAL

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1 :

Dit que le débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025 s'est tenu suivant les éléments financiers présentés.

ARTICLE 2 :

Approuve le rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025

DELIBERATION N°3B
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET ANNEXE «
RESEAU DE CHALEUR LA COURNEUVE » 2025

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1 :

Dit que le débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025 s'est tenu suivant les éléments financiers présentés.

ARTICLE 2 :

Approuve le rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025.

ARTICLE 3 :

Approuve la prospective budgétaire 2021-2030.

DELIBERATION N°3C
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025
BUDGET ANNEXE « RESEAU SAINT-DENIS »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

Dit que le débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025 s'est tenu suivant les éléments financiers présentés.

ARTICLE 2

Approuve le rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025 du Budget Annexe « Réseau Saint-Denis ».

DELIBERATION N°3D
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 – BUDGET ANNEXE
« RESEAU DE CHALEUR DE LA ZAC CANAL »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1 :

Dit que le débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025 s'est tenu suivant les éléments financiers présentés.

ARTICLE 2 :

Approuve le rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025.

DELIBERATION N°3E
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025
BUDGET ANNEXE « RESEAU NORD »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1 :

Dit que le débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025 s'est tenu suivant les éléments financiers présentés.

ARTICLE 2 :

Approuve le rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025.

DELIBERATION N°4A
MARCHE 2024-18 – TRAVAUX DE REPRISE ET FINITIONS ET DE
TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CHAUFFERIE GAZ DU FORT
DE L'EST : 1 RUE DU MARECHAL LYAUTHEY A SAINT-DENIS

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1 :

Désigne l'entreprise « Soudure Construction Réseaux » comme titulaire du marché 2024-18-Travaux de reprise et finitions et de travaux d'achèvement de la chaufferie gaz du fort de l'Est : 1 rue Maréchal Lyautey à Saint-Denis pour un montant de 1 887 129,24 € HT et autorise le Président à signer tout acte y afférent.

DELIBERATION N°4B
MARCHE 2024-24 – ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE
POUR DES PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE
SMIREC

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1 :

Désigne l'entreprise « MANERGY » comme titulaire du marché 2024-24- pour un montant maximum de 2 000 000 € HT sur la durée totale du marché (4 ans) et autorise le Président à signer tout acte y afférent.

DELIBERATION N°5

FIXATION DES MONTANTS DE PARTICIPATION DU SMIREC AU FINANCEMENT DU RISQUE PREVOYANCE ET ADHESION A LA CONVENTION PREVOYANCE CONCLUE PAR LE CIG PETITE COURONNE

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1 :

D'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2025, une participation financière pour les garanties du risque prévoyance au titre de la convention de participation conclue par le CIG Petite Couronne avec l'assureur Territoria Mutuelle

Les risques couverts sont les suivants :

Prestations	Nature	Option 3		Option 4	
		Plafonds d'indemnisation	Taux de cotisation TTC	Plafonds d'indemnisation	Taux de cotisation TTC
PACK DES GARANTIES DE BASE					
Incapacité de travail	Indemnités journalières	95% TIN+NBIN + 45% du RIN	1,21 % TIB+NBIB+RIB	95% TIN+NBIN + 45% du RIN	1,21 % TIB+NBIB+RIB
Extension du RI (CLM/CLD)	Indemnités journalières	-	-	50% RIN à DT 95% RIN à PT	0,41% TIB+NBIB+RIB
Incapacité permanente	Rente mensuelle	95% TIN+NBIN + 45% du RIN	0,66 % TIB+NBIB+RIB	95% TIN+NBIN + 45% du RIN	0,66 % TIB+NBIB+RIB
Décès toutes causes et PTIA	Capital	100% TIN+NBIN annuel	0,33 % TIB+NBIB+RIB	100% TIN+NBIN annuel	0,33 % TIB+NBIB+RIB
TOTAL			2,20 % TIB+NBIB+RIB	2,61 % TIB+NBIB+RIB	
GARANTIES OPTIONNELLES AU CHOIX DES AGENTS					
Extension du RI (CLM/CLD)	Indemnités journalières	50% RIN à DT 95% RIN à PT	+ 0,47% TIB+NBIB+RIB	-	-
Perte de retraite suite à invalidité	Rente viagère	100% de la perte de retraite	+ 0,69 % TIB+NBIB+RIB	100% de la perte de retraite	+ 0,69 % TIB+NBIB+RIB

Le SMIREC a opté pour l'option 4 qui comprend : l'incapacité de travail, l'extension du RI en cas de CLM/CLD, Invalidité permanente et décès toutes causes et PTIA.

La participation financière sera accordée exclusivement aux agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public en activité ayant souscrit un contrat au titre de cette convention de participation.

ARTICLE 2 :

Le montant de la participation accordée par le SMIREC sera au minimum celui prévu par la réglementation en vigueur, dans la limite du montant de la cotisation qui serait dû en l'absence d'aide.

Ce montant sera modulé dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents, de la façon suivante :

Tranche de revenus annuels (TB, IR, RI et NBI)	Participation de la collectivité en pourcentage de la cotisation
Entre 0 et 45 000 € bruts annuels	75% de la cotisation
Plus de 45 000 € bruts annuels	50% de la cotisation

ARTICLE 3 :

D'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2025 à la convention de participation conclue entre le CIG Petite Couronne et Territoria Mutuelle pour le risque prévoyance.

ARTICLE 4 :

De régler au CIG Petite Couronne les frais de gestion annuels.

ARTICLE 5 :

De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget, chapitre 012.

ARTICLE 6 :

D'abroger l'article 3 de la délibération n°11a du 15 décembre 2015 relatif aux montants de la prévoyance et le cadre de la labellisation,

ARTICLE 7 :

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout acte qui en découle.

DELIBERATION N°6

ATTRIBUTION DE BONS CADEAUX EN ECOS AUX AGENTS A L'OCCASION DES FETES DE FIN D'ANNEE

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1 :

D'approuver l'attribution à l'occasion des fêtes de fin d'année d'un bon cadeau aux agents du SMIREC pour un montant de 80 ECOS et la prise en charge des frais d'adhésion à l'association Comité ECO et frais de gestion à hauteur de 10 euros selon les critères établis.

ARTICLE 2 :

D'approuver la convention signée entre le SMIREC et l'association Comité ECO relative à la mise en place de l'opération de bons cadeaux en monnaie locale,

ARTICLE 3 :

D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention spécifique formalisant le cadre de ce versement au Comité ECO et les conditions de mise en œuvre de l'opération de bons cadeaux en monnaie locale ;